



**HAL**  
open science

# La reformulation permanente de la souveraineté de la Kanaky/Nouvelle-Calédonie

Hamid Mokaddem

► **To cite this version:**

Hamid Mokaddem. La reformulation permanente de la souveraineté de la Kanaky/Nouvelle-Calédonie. Salaün, M. et Gagné, N. (Dir.). Les visages de la souveraineté dans le Pacifique, Karthala, 2010. hal-03314400

**HAL Id: hal-03314400**

**<https://hal.science/hal-03314400v1>**

Submitted on 26 Oct 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# La reformulation permanente\* de la souveraineté de la Kanaky/Nouvelle-Calédonie

Hamid MOKADDEM

## Un curieux et étrange destin commun, vers un partage d'une future souveraineté ?

L'article proposé porte sur la question de la souveraineté telle qu'elle est exprimée aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie. L'actuelle séquence politique – commençant en mai 1998 et finissant entre ces deux dates, 2014 ou 2019 – impose l'idée d'une « *souveraineté partagée* » aux acteurs situés dans le contexte singulier de l'accord de Nouméa. La souveraineté est formulée dans le cadre d'une tutelle ou cotutelle entre la Nouvelle-Calédonie – collectivité d'outre-mer mais également archipel mélanésien francophone – et la souveraineté de la République française. En effet, depuis 1988, date des accords de Matignon-Oudinot, la France ne cesse de vouloir recomposer ses liens avec la Nouvelle-Calédonie pour indirectement composer avec les deux puissances voisines, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, et avec les Etats insulaires du Pacifique sud. La France s'appuie sur ses trois collectivités d'outre-mer, la Polynésie française, Wallis et Futuna et la Nouvelle-Calédonie (incluant les zones exclusives économiques, vastes espaces maritimes) pour asseoir sa souveraineté. Ce cadre géopolitique implique que nous sommes en droit de nous demander si la Nouvelle-Calédonie poursuit réellement le cours d'une véritable émancipation politique ? L'Accord de Nouméa – signé en mai 1998 entre l'Etat, le FLNKS (Front de Libération Nationale Kanak et Socialiste) et le RPCR (Rassemblement Pour la Nouvelle-Calédonie dans la République) – propose un transfert évolutif des compétences dont les dernières, dites régaliennes (la défense, la monnaie, les affaires étrangères, l'ordre public et la police, la justice) feront l'objet d'une consultation par référendum des « *populations intéressées* » entre 2014 ou 2019. À supposer que le référendum se tienne et que la majorité opte pour le « oui » au transfert des compétences régaliennes, ce serait alors un transfert de la souveraineté de la France transformant la collectivité d'outre-mer en une souveraineté et en un pays indépendant. La Nouvelle-Calédonie est en mesure de s'acheminer vers le règlement institutionnel d'une pleine souveraineté.

J'analyserai les sens pratiques (Bourdieu, 1980) du concept de souveraineté en mettant en arrière-plan les analyses sociologiques des institutions (Garde, 2001, Soriano, 2000) pour mieux comprendre comment la question politique de la souveraineté se pose du point de vue des acteurs situés dans un espace politique ouvert. Je rejoins les hypothèses d'une

---

\* Je reprends l'expression de « reformulation permanente » à Jean-Marie Tjibaou. En 1985, lors d'un entretien accordé à la revue *Les Temps Modernes*, il répliquait à l'objection classique opposant « tradition » (la coutume kanak) et « développement économique » (la modernité) en substituant à cette logique binaire la dialectique d'une reformulation permanente : « *Le retour à la tradition, c'est un mythe ; je m'efforce de le dire et de le répéter. C'est un mythe. Aucun peuple ne l'a jamais vécu. La recherche d'identité, le modèle, pour moi il est devant soi, jamais en arrière. C'est une reformulation permanente. Et je dirai que notre lutte actuelle, c'est de pouvoir mettre le plus possible d'éléments appartenant à notre passé, à notre culture dans la construction du modèle d'homme et de société que nous voulons pour l'édification de la cité. Certains ont peut-être d'autres analyses, mais c'est là ma façon personnelle de voir. Notre identité, elle est devant nous. Enfin, quand nous serons morts, les gens prendront notre image, la mettront dans des niches, et ça leur servira à construire leur propre identité. Sinon, on n'arrive jamais à tuer son père, on est fichu.* » (Tjibaou, 1985 : 1601).

anthropologie du nom de Sylvain Lazarus et celles d'une métapolitique d'Alain Badiou sur ce point précis : les Gens pensent la politique et la pensée du politique n'est possible qu'à partir du sujet (Lazarus, 1996, Badiou, 1998). Avant d'expliquer ce que j'entends par le concept de sujet, je vais d'abord analyser quelques paradoxes que je qualifierai d'anthropologiques dans la mesure où ces paradoxes se sont manifestés dans l'histoire par les rapports conflictuels entre le *peuple* kanak et les autres communautés *peuplant* l'archipel. Ces rapports politiques conflictuels résultent en grande partie des histoires des peuplements et des migrations organisées par l'Etat. Les conflits ont fini par aboutir à des solutions consensuelles acceptées et voulues par les trois légitimités en présence : la Kanaky, la France et la Nouvelle-Calédonie. Je désigne par les noms de lieu, les trois traités politiques signés ces dernières décennies entre les trois légitimités : « Nainville-les-Roches » en 1983, « Matignon-Oudinot » en 1988 et « Nouméa » en 1998. Ces trois accords politiques ont suspendu et suspendent encore la décision de la souveraineté. Le dernier accord, dit « Accord de Nouméa », organise un partage possible de la souveraineté. L'Accord de Nouméa ouvre vers une séquence politique – que je dénommerai séquence « Nouméa » – rythmée par la scansion d'une devise, le « *destin commun* ». Le « *destin commun* » renvoie à la possibilité d'un partage de la souveraineté entre le peuple kanak et l'ensemble des autres communautés non kanak avec la France. Je reviendrai en conclusion sur l'ambiguïté du concept de « peuple » : l'Accord de Nouméa entend un partage de la souveraineté entre d'une part, la France, possesseur actuel de la souveraineté, et d'autre part, le « peuple calédonien » incluant le « peuple kanak » et l'« ensemble des communautés non kanak ». Je propose une analyse théorique et synthétique des logiques collectives agencées autour du mot d'ordre de « *souveraineté partagée* » ou de « *communauté de destin* ». Le flou lexical, « *souveraineté partagée* »/« *communauté de destin* », exprime de manière délibérée l'indétermination d'un espace politique ouvert et non encore constitué. Je commencerai par expliquer les raisons de ces suspensions (et suspens) sur la souveraineté pour ensuite traiter de manière synthétique la formulation de la souveraineté en Nouvelle-Calédonie. Toutes mes sources proviennent d'enquêtes ethnologiques (entretiens avec les acteurs locaux, observations empiriques diverses), de lectures intensives mais aussi du vécu au quotidien de la situation politique actuelle de la Nouvelle-Calédonie. Je n'exposerai pas ici les observations et les descriptions ethnologiques, l'ayant fait dans le cadre d'une thèse d'anthropologie sociale et d'ethnologie (Mokaddem, 2010), mais proposerai une analyse conceptuelle du concept de souveraineté « partagée ».

## 1. Les logiques conflictuelles du Nom de pays : Kanaky/Nouvelle-Calédonie

Le Nom de Pays est le premier paradoxe anthropologique. Il s'agit moins d'une rhétorique nominaliste que d'une logique de répartition et d'appartenance des collectifs à un « *double bind* » : a/ l'inscription des sujets à un Nom consécutif aux conversions historiques des collectifs en sujets et b/ les processus des légitimations de ces mêmes sujets dans l'histoire. Ce point difficile à comprendre nécessite une explication.

La Nouvelle-Calédonie connaît les revendications nationalistes d'indépendance kanak depuis 1975. Cependant, il avait fallu la séquence politique révolutionnaire (1984-1988) pour que soit formulée la souveraineté de Kanaky par le peuple kanak. Certes, les mouvements nationalistes mélanésiens aboutissant aux indépendances des Etats souverains (Fidji obtint son indépendance en 1970, la Papouasie Nouvelle-Guinée en 1975, les îles Salomons en 1976, les Nouvelles-Hébrides devenues Ni-Vanuatu en 1980) avaient propagé l'idée politique de souveraineté – idée politique dissociée des réalités économiques. Mais la conscience politique nationale du peuple kanak ne prenait vraiment forme et consistance qu'à partir du mouvement

révolutionnaire commençant le 18 novembre 1984 enveloppant des signes préliminaires depuis 1969, 1975 et 1977 (apparition des groupes indépendantistes, festival Mélanésia 2000, etc.). Le 18 novembre 1984 était la date du boycott actif des élections territoriales du statut politique d'autonomie proposée par Georges Lemoine, alors secrétaire d'Etat à l'outre-mer du gouvernement central socialiste. Déwé Gorodey, femme politique kanak, militante d'une des composantes du FLNKS, le Palika (Parti de Libération Kanak), devenue membre du gouvernement local depuis sa création en 1998, confirme ceci lors d'un entretien accordé pour un numéro spécial consacré aux littératures de la Nouvelle-Calédonie :

*« La conque, c'est ce grand coquillage qu'on utilise pour appeler le clan, les Kanak, à la réunion, dans la case commune. Sous les cendres des conques..., c'est ce qui restait des conques, de l'unité kanak, du fait d'être ensemble. Qu'est-ce qui est resté après les délimitations des territoires et l'institution des réserves ? On est devenu une société fortement éclatée, divisée. Cet éparpillement des clans kanak, cette perte a provoqué l'éclatement de nos valeurs, de notre unité qu'on a retrouvée par la suite dans la lutte pour la libération nationale. J'ai publié le recueil à un moment où cette unité commençait à se retrouver dans la lutte politique. À travers le FLNKS, c'est la première fois que le mouvement d'unité a pris une dimension nationale. C'est à partir des Événements, en 84, qu'on peut parler d'un nationalisme kanak. » (Gorodey, 1998 : 78)*

L'auteure fait allusion aux spoliations foncières du XIX<sup>e</sup> siècle ayant disséminé l'unité et l'homogénéité des structures sociales et institutions politiques autochtones (Saussol, 1979, Dauphiné, 1989, Bensa, 1995, Naepels, 1998) et au mouvement nationaliste kanak des années quatre-vingt, dénommé « Événements ». Il existe certainement une relation causale entre les séries des spoliations foncières et les séquences politiques contemporaines de la révolution nationaliste kanak. Toujours est-il que le mouvement nationaliste kanak provoqua le contre-mouvement conservateur calédonien. La dialectique des forces politiques adverses et les logiques opposées des légitimités s'exacerbèrent avec l'exécution par le GIGN en 1985 d'un des leaders les plus charismatiques du FLNKS, Eloi Machoro, secrétaire général de l'UC et ministre de la sécurité du Gouvernement provisoire de la République de Kanaky. Edgard Pisani, nommé Ministre de la Nouvelle-Calédonie par François Mitterrand, avait émis l'hypothèse d'un statut d'indépendance-association dont l'idée fut rejetée par les conservateurs calédoniens. Les Régions Fabius furent les premières institutions territoriales décentralisées en pays kanak (Îles Loyauté et Grande Terre). Certains politistes affirment qu'une collectivité régionale portant le nom d'un ministre, en l'occurrence celui du Premier ministre, dénote l'intervention au plus haut niveau de l'Etat dans le secteur de l'Outre-mer, et plus particulièrement, dans le dossier calédonien (Pisani, 1992, Soriano, 2003). Il s'agit de bien se représenter les mouvements dialectiques pour comprendre les enjeux politiques en présence. Gilles Deleuze avait une intuition exacte à ce sujet :

*« Digression politique. D'un régime politique socialiste, beaucoup de gens attendaient un nouveau type de discours. Un discours très proche des mouvements réels, et capable dès lors de se concilier ces mouvements en constituant les agencements compatibles avec eux. La Nouvelle-Calédonie, par exemple. Quand Pisani a dit : « De toute manière, ce sera l'indépendance », c'était un nouveau type de discours. Cela signifiait : au lieu de faire semblant d'ignorer les mouvements réels pour en faire l'objet de négociations, on va tout de suite reconnaître le point ultime, la négociation se faisant sous l'angle*

de ce point ultime, accordé d'avance. On négociera sur les modes, les moyens, la vitesse. D'où les reproches de la droite, pour qui, vieille méthode, il ne faut surtout pas parler d'indépendance, même si on la sait inéluctable, puisqu'il s'agit d'en faire l'enjeu d'une très dure négociation. Les gens de droite ne se font pas d'illusions, je crois, ils ne sont pas plus bêtes que d'autres, mais leur technique à eux, *c'est de s'opposer au mouvement* [je souligne] ». (Deleuze, 1990 : 172-173).

Je dois insister sur ce point. Le mouvement nationaliste kanak butait contre le mouvement conservateur calédonien. Le peuple kanak était devenu minoritaire dans son propre pays du fait des politiques de peuplement non kanak. La démocratie minorait la voix du peuple kanak. Le conservatisme agissait en réaction à la montée en puissance du nationalisme kanak. Les forces réactionnaires ont pris naissance avec la révolution nationaliste kanak et agirent contre l'émancipation en calquant son action de manière symétriquement inverse. En 1958, mimant l'histoire conservatrice d'Algérie, les oligarques calédoniens organisèrent un putsch contre le gouvernement local présidé par l'Union calédonienne jusqu'alors parti politique autonomiste. De 1958 jusqu'à la séquence politique de Nouméa, les mouvements politiques obéissent à des logiques historiques qui correspondent pour l'essentiel aux logiques collectives des deux principaux peuplements, kanak et non kanak. La relation en miroir des deux logiques contradictoires est exprimée à sa manière par Jacques Lafleur, ancien président du RPCR et ancien député de la Nouvelle-Calédonie, lorsqu'il revient sur la constitution du RPCR. Je citerai tour à tour deux extraits des propos tenus en 2000 par Jacques Lafleur dans son récit de vie politique, *L'Assiégé* (Lafleur, 2000 : 84 et 99) :

« L'idée de l'indépendance kanake et socialiste, et celle de la Nouvelle-Calédonie à jamais française, sont nées à peu près en même temps. Dans l'ordre, l'idée d'indépendance est venue la première, donnant la vie et du corps à la seconde. Tous les événements dramatiques passés sont dus à l'incapacité de Blancs et assimilés à reconnaître les Kanaks et leur identité. Depuis toujours, ils ne l'ont pas fait par méchanceté, mais, tout simplement, ils n'ont jamais essayé de comprendre la frustration des Mélanésiens et leur revendication identitaire. Peut-être même que la quasi-totalité d'entre eux n'a jamais ressenti ce bouillonnement et ce malaise qui existaient. »

« Je ne sais qui a déteint sur l'autre, les Noirs ou les Blancs, mais il est clair, pour moi, qu'une osmose s'est produite au cours d'un siècle et demi de vie commune. Les Kanaks ne connaissent pas le temps, les Calédoniens ne connaissent que trop peu les responsabilités... L'ensemble de la population est timide, confiant, et ne réagit qu'au premier degré. Quel champ d'action pour les salauds et les truands de toute espèce venus de l'extérieur ! En Nouvelle-Calédonie, on ne se pose de questions qu'après qu'un événement s'est produit. On n'anticipe pas ou presque jamais. »

Le recours au lexique de la théorie du complot par un ennemi extérieur responsable des divisions politiques entre « Kanak » et « Calédoniens » me paraît contestable. L'analyse réduisant la revendication du peuple kanak à une « *frustration* » identitaire exprimée par un « *bouillonnement* » et un « *malaise* » est approximative. Elle caricature les segments historiques des peuplements constituant les actuelles segmentations politiques les réduisant aux stéréotypes identitaires et culturalistes : « les Kanak ne connaissent pas le temps » et « les Calédoniens ne connaissent pas le sens des responsabilités ». Il n'empêche que Jacques Lafleur perçoit une idée exacte : la durée historique – malgré les apartheid économiques,

sociaux, politiques et juridiques ayant perduré jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, notamment l'institution d'un soi-disant « Code » de l'indigénat ayant exclu de la citoyenneté une catégorie des populations jusqu'en 1946 (Merle, 1996, I. Kurtovitch, 2000, Collectif, Vos papiers, 2007) – a fini par produire entre le peuple kanak et les autres communautés des mimétismes sociaux et des éléments institutionnels d'une vie politique commune que Jacques Lafleur – partisan de l'idéologie conservatrice d'une société multiculturelle voulant diluer l'identité kanak dans le creuset des autres composantes démographiques – dénomme « *osmose* ». L'*osmose* est une image excessive au vue du réel – notamment les espaces sociaux clivés et segmentés entre Nouméa, le chef-lieu et la Brousse (l'intérieur de l'archipel), entre les îles Loyauté et la Grande Terre, et enfin entre les tribus kanak et les villages européens – image qui effectue des courts-circuits sur les médiations historiques et anthropologiques constituant les « peuples » kanak et calédonien. J'écris entre guillemets le mot « *peuple* » car depuis la séquence politique révolutionnaire, nous assistons plutôt à une « *création des identités nationales* » (Thiesse, 2001) obligeant à expliquer et décrire les logiques des inscriptions des sujets derrière le Nom de pays. Je pense que nous assistons aux constitutions des espaces publics plutôt qu'à une *osmose* des peuples et/ou des communautés. L'ancienne devise utopique du plus vieux parti politique local, l'Union calédonienne (créé en 1953), « *Deux couleurs, un seul peuple* », n'avait jamais pu être rendue effective.

## 1.2. Les conversions des collectifs en sujets : « Peuple » et « communautés ethniques »

Au fond, qu'est-ce qui constitue l'essence et la production des rapports des forces politiques en Nouvelle-Calédonie si ce n'est le déséquilibre démographique institué par l'Administration coloniale et post-coloniale depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Alain Christnacht, acteur politique et artisan ou intercesseur de l'accord de Nouméa, cible le fondement sur lequel s'instituent les rapports politiques :

« Cette situation démographique comparée des communautés ethniques est à la racine des problèmes politiques de la Nouvelle-Calédonie contemporaine. » (Christnacht, 2004 : 30)

La situation démographique des « *communautés ethniques* » résulte de l'histoire différenciée et plurielle des peuplements. Le peuple kanak s'est constitué en peuple kanak à la fois par la longue durée historique et par l'adversité face au peuplement non kanak systématisé par le régime colonial. En 1981, Jean-Marie Tjibaou, alors président du FI (Front Indépendantiste), répondait à une question sur l'identité du peuple kanak posée par l'historien Jean Chesneaux en ces termes :

« J.C. : – *Peut-on parler d'un peuple kanak ?*

J.-M.T. : – C'est une notion née de la lutte contre la colonisation, née de l'adversité. C'est une réaction collective, une réalité qui s'organise. » (Tjibaou, 1996 : 121-122)

Les Austronésiens, ancêtres du peuple kanak, peuplèrent l'île il y a 3500 ans (Kirsch, 2002, Sand-Ouétcho-Bolé, 2000). Les répartitions géographiques en structures hiérarchiques variées et la trentaine de langues et dialectes kanak parlées par une centaine de milliers de locuteurs autochtones n'empêchent pas l'existence d'une homogénéité de la culture et de la civilisation kanak. On peut dire que les Mélanésiens de Nouvelle-Calédonie se sont convertis en peuple kanak et se reconnaissent dans une souveraineté portant le nom de Kanaky. Néanmoins le

nationalisme kanak bute sur une série d'obstacles. Les jeux incessants des divisions internes s'expliquent en partie par les puissants régionalismes exprimés par le vocabulaire politique des langues kanak et les concepts toponymiques de « pays » qu'attestent la plupart des langues et institutions autochtones (Guiart, 1965, Haudricourt et Ozanne-Rivierre, 1982, Bensa et Rivierre, 1982, Naepels, 1998, Godin, 2007). Les clivages du FLNKS reformulent les scissions et segmentations des pays kanak. Par ailleurs, une partie des Kanak récuse l'idée de peuple kanak et préfèrent s'identifier en une communauté mélanésienne intégrée aux autres communautés. Ces acteurs politiques kanak ne récuseraient pas le concept technocratique de « *communauté ethnique* ». Malgré tout, l'idée de peuple kanak et l'identification à Kanaky par le peuple kanak existent et sont enracinées dans l'imaginaire politique kanak. Les Austronésiens devenus Mélanésiens s'inscrivent en tant que peuple kanak lié à la Terre de Kanaky. J'appelle ce processus de conversion *des* groupes autochtones en *un* peuple, un processus de subjectivation. En effet, les groupes se convertissent en tant que sujet. Le sujet ne renvoie ni à l'individu ou la personne ni à la catégorie d'individu collectif (Descombes, 1996). Le sujet est le processus de devenir transformant les collectifs dès lors que ces collectifs s'inscrivent dans un Nom. La Kanaky n'est pas encore territorialisée. Cependant, le Nom de Pays « Kanaky » inscrit le peuple dans une souveraineté suspendant vers un point ou vers un « *idéal* » (Néaoutyine, 2006) donnant sens et raison d'être au mouvement nationaliste. Toutes les institutions politiques décentralisées (Régions puis Provinces) n'avaient de sens pour le FLNKS que de « *construire l'indépendance étape économique vers la souveraineté* » (Tjibaou, 1996, Mokaddem, 2005b). Toutefois, l'Accord de Nouméa évoque une possible souveraineté calédonienne et non exclusivement kanak, il institue un processus de partage de souveraineté bénéficiant aux citoyens calédoniens, et non qu'aux Kanak. L'obstacle le plus marquant et le plus puissant à la revendication d'une souveraineté exclusivement kanak est celui de la constitution des peuplements non kanak en communautés non kanak. Le peuplement colonial, mis en place juste après la prise de possession de l'archipel par la France, le 24 septembre 1853, a fini par constituer des couches successives de sédimentations démographiques qui se sont converties en « *peuple calédonien* ». Ces migrations successives ont réussi ce tour de force de minorer le peuple kanak (Merle, 1996, Barbançon, 2000, Terrier, 2000, Ouennoughi, 2005, Maurer-Maggi-Siban, 2006). La politique de minoration par le grand nombre a été faite de manière beaucoup plus accentuée en Australie, en Nouvelle-Zélande et aux Etats Unis ; Fidji connaît un cas de figure démographique à peu près comparable. Le recensement de 2009 par l'ITSEE propose le nombre approximatif d'une population d'environ 260 000 individus dont une centaine de milliers de Kanak. Le rapport arithmétique du corps électoral joue en défaveur de la cause indépendantiste kanak (Mokaddem, 2007). J'insiste sur le fait que l'expression de « *peuple calédonien* » est forcée dans la mesure où la plupart des communautés non kanak n'obéissent pas aux mêmes logiques de conversion du peuple autochtone. Certes, la citoyenneté calédonienne, constitutionnalisée par l'accord de Nouméa, reconnaît le « *peuple calédonien* ». Il restera à savoir qui est englobé par ce concept. Juridiquement, la réponse est : les citoyens, dont la liste est tenue à jour. Mais surtout – et ici nous touchons à une des problématiques les plus délicates et singulières – l'ensemble des « *communautés ethniques* » peine à s'identifier en « *peuple calédonien* ». Ces difficiles conversions rendent actuellement impossible la constitution d'un peuple « calédonien », composé du peuple kanak et de l'ensemble des communautés non kanak. La culture kanak avait servi d'arme politique et de revendication identitaire. À ce point de non-retour, qu'aujourd'hui l'ensemble des communautés non kanak préfèrent s'identifier au Nom de pays, « *New Caledonia* », « Nouvelle-Calédonie », donné en 1774 par James Cook à l'archipel. L'article 5 de la loi organique de l'accord de Nouméa donne la possibilité à la Nouvelle-Calédonie, sous certaines conditions, de changer de Nom. Mais la symbolique et les logiques des inscriptions sont si puissamment ancrées dans les

imaginaires collectifs – encore loin d’être partagés – que les uns s’inscrivent dans le Nom de pays « Kanaky » et les autres, « Nouvelle-Calédonie ».

Je me trouve dans l’obligation éthique de nommer la souveraineté partagée en cours par le nom de « *Kanaky/Nouvelle-Calédonie* ». On voit que ce paradoxe du Nom de Pays s’explique moins par le recours aux arguties nominalistes qu’aux logiques d’inscriptions des peuples et communautés en plein processus dialectique de subjectivation. Je vais énoncer ce paradoxe anthropologique de manière encore plus simple. La plupart des communautés non kanak *peuplant* la Nouvelle-Calédonie ne peuvent pas s’identifier et s’inscrire au Nom de « Kanaky ». Au même titre que le peuple kanak, à l’exception d’une minorité s’identifiant en communauté mélanésienne ou kanak, ne considère pas que « *leur* » Pays doive porter le Nom de « Nouvelle-Calédonie ». Je soulignerai encore un dernier point. « Kanak », « Kanaky », sont des noms n’appartenant à aucune des langues « kanak ». Le nom « kanak » proviendrait de la langue maorie d’Hawai’i, « *kanaka* », signifiant « homme ». L’usage de ce mot avait une connotation raciste prononcée par les santaliers, beach combers et écumeurs anglo-américains des mers du Pacifique, pour désigner les « Indigènes ». Le terme se francisa en « *Canaque* » désignant au XVIII<sup>e</sup> siècle de manière exclusive les Mélanésiens autochtones de la Nouvelle-Calédonie. Avec l’émergence du nationalisme kanak, les concernés *convertirent* le mot « *Canaque* » en « *Kanak* » écrit en genre et en nombre invariable. L’appropriation d’une injure en nom de reconnaissance est également contemporaine du mouvement culturel valorisant la civilisation, les langues et l’identité du peuple. Le premier festival des arts et de la culture mélanésiennes du Pacifique organisé à proximité de Nouméa en 1975, *Mélanésia 2000*, s’inscrivait dans ce mouvement. Je dirai que la logique en miroir évoquée ci-dessus va s’appliquer aux allochtones non kanak convertis en communautés calédoniennes. Depuis la séquence politique de Matignon (1988-1998), l’injure méprisante de « *Caldoche* », désignant les Européens issus du peuplement colonial du XIX<sup>e</sup> siècle, est reprise de manière élogieuse par une partie de la communauté calédonienne européenne (Collectif, *Être Caldoche aujourd’hui*, 1996). Je pense que la question de la souveraineté se pose dans ce contexte anthropologique de revendication nationaliste et des jeux stratégiques des placements identitaires. Il me reste à préciser le contexte historique de la mise en oeuvre de la souveraineté et de comprendre ce qui se passe (ou ce qui se joue) dans la séquence politique Nouméa.

## 2. La souveraineté partagée dans la séquence politique Nouméa

Les relations entre séquence politique et souveraineté doivent être examinées de manière synthétique. Je reviens de manière plus explicite sur le concept de séquence. Que faut-il entendre ici par « séquence politique » ? Une séquence politique inclut une période historique courte et dense ouvrant vers une durée qui rythme et situe le destin politique de la Nouvelle-Calédonie. Une séquence politique est par conséquent scandée par un mot d’ordre exprimant le climat ou l’atmosphère. Ainsi, le mot d’ordre de « *rééquilibrage économique* » scandait et rythmait la séquence politique « Matignon » (1988-1998). Auparavant, la scansion de la séquence politique révolutionnaire (1984-1988) – alternant entrée dans les institutions du FLNKS et militantisme en dehors des institutions par des actions physiques (18 novembre 1984-janvier 1985/ octobre 1987-avril 1988) – fut rythmée par le mot d’ordre d’« *indépendance kanak ou de Kanaky* ». J’ajouterai que j’entends par mot d’ordre ce qu’en disaient Gilles Deleuze et Félix Guattari dans *Mille Plateaux*, à savoir une redondance et des effets pratiques et physiques de pouvoir (Deleuze et Guattari, 1980 : 95-96). Je distingue trois séquences politiques structurant l’histoire politique contemporaine. 1. La séquence politique



révolutionnaire (1984-1988). 2. La séquence politique Matignon (1988-1998). 3. La séquence politique Nouméa (1998-2014 ou 2019) dont la devise ou le mot d'ordre est « *destin commun* ».

Ces séquences politiques font partie d'une brève histoire contemporaine. Après la Seconde guerre mondiale jusqu'en 1975, le discours politique tenu au sujet du statut de la Nouvelle-Calédonie clivait en deux camps les collectifs : pour ou contre l'autonomie. Le statut d'autonomie institué par la loi-cadre dite Defferre fut très vite refusé par les acteurs locaux (Lenormand, 1991, Le Borgne, 2005). La séquence politique révolutionnaire (1984-1988) activait l'idée de nation. Les acteurs politiques se répartissaient entre partisans de l'autonomie (française) et de l'indépendance (kanak). Les deux dernières séquences politiques, Matignon (1988-1998) et Nouméa (1998-2014 ou 2019), ont supplanté le concept d'indépendance kanak pour l'accoler à celui d'une souveraineté « *partagée* », ou souveraineté calédonienne et non plus exclusivement kanak. Tous les jeux, tactiques, stratégies des partis politiques et des collectifs locaux (associations, syndicats, etc.) s'agencent, s'organisent et prennent sens autour du concept de souveraineté. On peut affirmer que l'ensemble des rapports des forces n'est compréhensible que si on se situe à partir des calculs des sujets autour de l'idée que chacun se fait de la souveraineté ou de la lecture que chaque acteur (se) fait de l'accord de Nouméa.

On dira aussi que les sujets s'inscrivent de gré ou de force dans l'actuelle séquence politique Nouméa. Je vais prendre deux exemples pour illustrer ceci. L'USTKE (Union Syndicale des Travailleurs Kanak et des Exploités), créée en 1982, était un des collectifs fondateurs du FLNKS le 24 septembre 1984, le quitta en 1988, au tout début de la séquence Matignon, n'approuvait pas les modalités de la signature de l'accord de Nouméa. Orchestrant des conflits sociaux et ne cessant de dénoncer, à tort ou à raison, le clientélisme du FLNKS, le syndicat fut contraint de participer à la séquence politique de Nouméa pour finir par créer un parti politique, le Parti Travailleur. Ce parti siège dans les institutions depuis les élections provinciales de 2009. Didier Leroux, oligarque européen, était contre la signature de l'accord de Nouméa pour des mobiles et des raisons diamétralement opposés à l'USTKE. Il fonda en 2004 avec d'autres oligarques locaux un parti politique dissident du RPCR, l'Avenir ensemble. Le succès électoral lui avait permis de siéger au sein du gouvernement local, institution créée par l'Accord de Nouméa. Louis Kotra Uregei, leader indépendantiste du Parti Travailleur et Didier Leroux, leader conservateur néo-calédonien, adversaires politiques, tracent des trajectoires orientées par les vecteurs économiques *institué*s par la séquence politique Nouméa. Par vecteurs économiques, j'entends que le « clientélisme » économique (recrutement du personnel, emplois localisés, subventions des médias, etc.) et relationnel (constitution des réseaux par des capitaux de prestige par exemple) de l'espace politique insulaire constitue un des vecteurs infléchissant le sens et l'orientation des trajectoires politiques. La séquence politique Nouméa inscrit les sujets dans une durée sans qu'ils souscrivent aux mêmes règles stratégiques ni aux mêmes intérêts matériels ou moraux. Les conflits sont également des conflits d'interprétation de l'accord politique qui prennent sens autour de l'idée que chaque sujet se fait du concept de souveraineté. On peut appeler idéologiques ces conflits à condition qu'on ne perde pas de vue les jeux des complexités locales (Mokaddem, 2005a).

Au fond, à quoi renvoie l'accord de Nouméa ? À trois choses distinctes mais reliées entre elles par la séquence politique elle-même : 1. Un traité provisoire de paix entre les trois légitimités politiques en présence ayant signé à Nouméa un accord en mai 1998, suspendant la question de la souveraineté la repoussant en fin de séquence. 2. Un dispositif de trois textes, le « préambule », le « document d'orientation » et la « loi organique », traduction juridique par 234 articles de l'accord politique. 3. La séquence politique donnant sens et non-sens à l'accord politique.

Comment les acteurs ou sujets transcrivent-ils la souveraineté évoquée textuellement par l'accord de Nouméa ? Je pense qu'on doit prendre conscience que les mots décident partiellement du destin collectif. Les discours et les actions sont tous orientés vers le concept de souveraineté tel qu'il est formulé par l'Accord de Nouméa. Les mots ont une puissance politique.

En effet, l'Accord de Nouméa formalise un traité signé entre les trois légitimités politiques. Le FLNKS revendique la souveraineté de Kanaky. Le RCPR veut conserver une large autonomie de la Nouvelle-Calédonie au sein de la République française. L'Etat préserve une souveraineté dans le Pacifique au prix des tutelles économiques inégalement réparties (Freyss, 1995). Les concessions faites par chaque partenaire ont rendu possible un compromis, la souveraineté mise en suspens. L'Accord de Nouméa est un partage progressif, graduel et ponctuel de la souveraineté. La création des institutions locales (gouvernement, sénat coutumier, congrès du territoire, provinces, conseil économique et social, pour l'essentiel) rend possible et effectif ce partage « évolutif » de la souveraineté. Les négociations commencèrent après la signature d'un autre accord, un accord économique signé au Ministère des Finances, à Bercy, réglant le contentieux minier (les échanges des titres des massifs miniers de Poum et de Koniambo) entre la SMSP, Société Minière Sud Pacifique, appartenant au FLNKS et la SLN, la Société le Nickel, société du Groupe Eramet. Le « *préalable minier* » levé, les trois partenaires convinrent de signer un accord politique composé de deux textes, le « préambule » et le « document d'orientation ». Les écritures des textes par les hauts fonctionnaires de l'Etat firent la navette entre Etat/FLNKS, Etat/RPCR, et Etat/FLNKS/RPCR, pour aboutir à une mouture finale satisfaisant les trois « *signataires* » (Etat, FLNKS, RPCR). Les concepts de « *souveraineté* » et de « *souveraineté partagée* » se trouvent aux points 3, 4 et 5 du « préambule » et au point 5 du « document d'orientation », intitulé « l'évolution de l'organisation politique de la Nouvelle-Calédonie ». L'écriture a délibérément rendu les contours indéfinis pour éviter les positions figées et tranchées. La polysémie et les fluctuations sémantiques autorisent plusieurs lectures. Sans mauvais jeu de mot, il est possible de dire que les hypothèses sur l'accord peuvent devenir des hypothèques sur l'avenir politique (Christnacht, 2003a : 9-10). Le conflit autour du corps électoral était un conflit d'interprétation du mot « *durée* » dans « *durée de résidence* ». Les nationaux français résidant en Nouvelle-Calédonie peuvent-ils prétendre jouir de la citoyenneté calédonienne après dix années de résidence, après ou avant 1998, date fatidique de la signature de l'Accord ? Le vote d'une loi constitutionnelle avait donné raison à la lecture du FLNKS contre celle du RPCR (Mokaddem, 2007). En définitive, les atouts restent entre les mains de l'Etat qui recadre les règles du jeu des discussions les redistribuant, notamment celles concernant la tenue du référendum de sortie. En effet, le recours ultime à la force pour faire régner l'ordre public en cas de sédition et de partition appartient au Souverain possédant les puissances régaliennes, l'Etat. Le point 5 du document d'orientation est explicite : « *Une partie de la Nouvelle-Calédonie ne pourra accéder seule à la pleine souveraineté ou conserver seule des liens différents avec la France, au motif que les résultats de la consultation électorale y auraient été différents du résultat global* ». Un juriste comme Jean-Yves Faberon commente ce point de l'Accord de la manière suivante :

« On comprend bien qu'au cours des négociations, les indépendantistes aient insisté afin qu'en cas de réponse négative à la consultation sur l'indépendance, il leur soit au moins garanti que le système de souveraineté partagée constitue un acquis sur lequel on ne puisse plus revenir. Pourtant, les événements de 1984 à 1988 montrent qu'en cas de crise grave l'Etat peut constituer un recours comme arbitre impartial, seul capable de ramener la paix : cela a été un point essentiel des accords de Matignon. Il reste que même ce qui est "constitutionnellement garanti" n'est pas forcément

définitif, s'il existe un jour une volonté de défaire constitutionnellement ce qui a été mis dans la Constitution... » (Faberon, 1998 : 30)

Alain Christnacht revient sur ce point précis lors d'une conférence prononcée à l'Université de la Nouvelle-Calédonie le 7 août 2003 :

« Je ne tiens pas cette hypothèse d'échec de l'Accord de Nouméa et de reprise en main par l'Etat comme la plus vraisemblable. Mais il faut garder à l'esprit que ce n'est pas une hypothèse absurde. Juridiquement, le transfert des compétences au profit de la Nouvelle-Calédonie a certes été déclaré "irréversible" par l'Accord de Nouméa, et donc reconnu comme tel dans la Constitution, mais ce qu'une révision constitutionnelle a fait, une autre révision constitutionnelle pourrait le défaire, s'il apparaissait que les dispositions transitoires adoptées à Versailles pour la Nouvelle-Calédonie ont, avant l'échéance prévue, trouvé, de fait, leur terme. » (Christnacht, 2003a : 10).

Lors d'entretiens avec Thierry Lataste, en poste comme Haut-Commissaire de la République, les 26 /11/1999 et 8/03/2000, au siège du haut-commissariat de la République à Nouméa, et avec Alain Christnacht, alors devenu Conseiller d'Etat, en juillet 2002 à Magenta-Ouémo (Nouméa), j'avais déduit que le vocabulaire politique des ces brillants acteurs de la plus haute fonction publique de l'Etat provenait de la syntaxe de la philosophie de Rousseau et des théoriciens de la Révolution française. Les concepts de « *contrat social* », de « *citoyenneté* » et de « *nationalité* » jouent un rôle central dans le texte de l'Accord de Nouméa. En conséquence, je me demandais après bien d'autres comment comprendre les concessions de l'Etat républicain vis-à-vis d'un partage de la souveraineté une et indivisible ? (Faberon et Agniel, 2000). Je crois que les conflits de la séquence politique révolutionnaire, la durée de la séquence Matignon où les adversaires d'hier apprirent à composer ou à travailler ensemble, la prise en considération des institutions anglo-saxonnes et océaniques (De Deckker, 1997) et on doit ajouter la ténacité et le talent des différents acteurs politiques (Lafleur, 2000, Christnacht, 2003b, Lataste, 2000 et 2003, Néaoutyine, 2006) constituèrent des véritables mises à l'épreuve des forces politiques dans le cadre d'une conjoncture propice à une nouvelle donne. Il en résulte que la séquence Nouméa confère à l'Accord un caractère provisoire. D'une part, l'Accord est un « *contrat provisoire* », et d'autre part, la souveraineté partagée est une mise à l'épreuve dans la durée de la séquence Nouméa. J'insiste sur le fait que les nationalistes kanak sont mis à l'épreuve d'une gouvernance politique de la souveraineté. Les compétences partagées entre l'Etat et les provinces donnent une idée ou un avant-goût aux élus indépendantistes kanak des responsabilités politiques au plus haut niveau. Je dois maintenant citer les passages de l'Accord concernant la souveraineté, successivement les points 4 et 5 du « Préambule » et le point 5 du « Document d'orientation » :

« La colonisation a porté atteinte à la dignité du peuple kanak qu'elle a privé de son identité. Des hommes et des femmes ont perdu dans cette confrontation leur vie ou leurs raisons de vivre. Il convient de faire mémoire de ces moments difficiles, de reconnaître les fautes, de restituer au peuple kanak son identité confisquée, ce qui équivaut *pour lui* [je souligne] à une reconnaissance de sa *souveraineté, préalable à la fondation d'une nouvelle souveraineté, partagée dans un destin commun* [je souligne]. »

« Les Accords de Matignon signés en juin 1988 ont manifesté la volonté des habitants de Nouvelle-Calédonie de tourner la page de la violence et du mépris pour *écrire ensemble* [je souligne] des pages de paix, de solidarité et

de prospérité. Dix ans plus tard, il convient d'ouvrir une nouvelle étape, marquée par la pleine reconnaissance de l'identité kanak préalable à la refondation d'un *contrat social* [je souligne] entre toutes les communautés qui vivent en Nouvelle-Calédonie et par *partage de souveraineté avec la France sur la voie de la pleine souveraineté* [je souligne]. »

« Les institutions de la Nouvelle-Calédonie traduiront la nouvelle étape vers *la souveraineté* [je souligne] : certaines des délibérations du Congrès du Territoire auront valeur législative et un exécutif élu les préparera et les mettra en oeuvre [...]. Le partage de la compétence entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie signifiera la *souveraineté partagée* [je souligne]. Il sera progressif. Des compétences seront transférées dès la mise en oeuvre de la nouvelle organisation [...]. Au terme d'une période de vingt années, le transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences régaliennes, l'accès à un statut international de pleine responsabilité seront proposés au vote des *populations intéressées* [je souligne]. Leur approbation équivaldrait à *la pleine souveraineté* [je souligne] de la Nouvelle-Calédonie. »

La lecture de ces textes appelle plusieurs commentaires. Le peuple kanak est identifié pleinement à une souveraineté, *sa* souveraineté – à savoir la puissance absolue et exclusive de décider de par *lui-même* de son devenir et de sa destinée. L'Etat français restitue l'identité confisquée du peuple kanak non en lui *donnant* la souveraineté mais en lui *reconnaissant* son existence. Cette reconnaissance est un acte préalable pour que soit accepté par le peuple kanak le transfert de *sa* souveraineté vers les autres communautés. L'acte de reconnaissance est une des conditions pour fonder sur de nouvelles bases un contrat social avec l'Etat. En d'autres termes, la condition nécessaire d'un partage de la pleine souveraineté est l'acceptation réciproque (entre les trois signataires) d'une reconnaissance de la souveraineté kanak. Je me permets de souligner de nouveau l'accent rousseauiste de ces textes où l'allusion au *Contrat social* de 1762 est implicite : refonder le contrat social sur de véritables principes politiques. Une question s'impose, comment comprendre l'homologie entre « identité » et « souveraineté » kanak ? Comment comprendre ce qu'est une souveraineté kanak ? Est-ce la souveraineté revendiquée par le peuple kanak ? Ou existe-t-il une conception kanak de la souveraineté préalable à la souveraineté de l'Etat occidental ? Il m'est impossible de répondre de manière satisfaisante à cette question. Je me contenterai d'une lecture littérale : la plénitude de la souveraineté pourra se diviser et se répartir entre la France et la Nouvelle-Calédonie grâce à une étape historique qu'inaugure l'Accord de Nouméa. L'étape historique constitue l'actuelle séquence politique Nouméa. On remarquera la folle ambition de vouloir écrire une histoire par les acteurs de l'histoire. Jouer l'acteur et être auteur de l'écriture de l'histoire, c'est oublier que l'histoire est toujours l'histoire d'une chose accomplie, une chose passée. L'orgueil de la plupart des acteurs politiques locaux qui se posent en acteurs investis d'une mission d'élus de l'histoire est consécutif de ce pari fou, pari politique d'une décolonisation réussie diront les signataires de l'Accord. La souveraineté n'existe en somme que dans une écriture en cours, une sorte d'écriture « *working in progress* ». Je ne vois pas de hasard que les meilleures historiographies actuelles soient les fictions littéraires. Les auteurs s'autorisent des anachronismes interdits par les règles épistémologiques (Febvre, 1947, Duby et Lardreau, 1980, Le Goff, 1988) pour penser l'histoire effective ou en cours. Ainsi, les écrivains kanak et calédonien, Pierre Gope et Nicolas Kurtovitch, ont réussi à écrire et à mettre en scène une bouffonnerie théâtrale faisant déambuler James Cook dans un espace imaginaire, la Nouvelle-Calédonie actuelle au temps de James Cook (N.Kurtovitch et Gope, 2002). La fiction littéraire, *Les dieux sont borgnes*, réussit à écrire une histoire « *extracontemporaine* ».

Transgressant les règles, jonglant entre aujourd'hui et hier, le théâtre pense la séquence politique actuelle. Or, si nous quittons la scène imaginaire du théâtre pour revenir sur la prose du monde, nous constatons que la séquence politique Nouméa ne cesse de produire des scissions politiques. Les combinaisons subtiles et les alliances contre-nature rendent effectives des quadratures du cercle composant « souveraineté kanak » et « autonomie calédonienne ». Pour prendre un exemple parmi tant d'autres, depuis 2009, Philippe Gomès, actuel président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, patron du parti politique, Calédonie ensemble, scission avec l'Avenir ensemble, *compose* avec Paul Néaoutyine, président de la Province Nord, fondateur de l'UNI (Union Nationale pour l'Indépendance) *autour* d'une ouverture citoyenne. Philippe Gomès reprend l'idée de Jacques Lafleur d'une « *petite nation dans une Grande Nation* », anticipant un statut d'une autonomie plus prononcée maquillée en souveraineté partagée. L'idée ne paraît pas offusquer Paul Néaoutyine alors qu'elle froisse la susceptibilité des états-majors des partis indépendantistes tels que l'UC, le Parti Travailleur et une partie du FLNKS (Gomès et Néaoutyine, 2009). Ces surenchères politiques apparaissent à l'approche de la sortie de la séquence politique Nouméa où chacun veut se positionner autour de la table des négociateurs. Mais on voit que la difficulté de pouvoir résoudre la question différée et suspendue de la souveraineté est accentuée par les logiques des scissions politiques dans la durée de la séquence Nouméa (Mokaddem, 2005a).

## Une situation post-coloniale singulière, la Kanaky/Nouvelle-Calédonie actuelle

Je conclurai en disant que la souveraineté de Kanaky/Nouvelle-Calédonie reste une image dont les contours flous ne cessent d'être redéfinis. La durée des deux dernières séquences politiques permet aux sujets de produire des médiations constituant des espaces publics insulaires en cours par l'entremise desquels pourrait se constituer progressivement une nation. Cependant une durée plus permanente, plus soutenue, et plus longue, s'avère être une des conditions indispensables pour actualiser une véritable émancipation politique. Je ne crois pas qu'une nation se construise en quelques séquences politiques. Je ne crois pas non plus qu'un imaginaire collectif se décrète à coup de décrets et d'application de loi organique. En revanche, les durées des deux dernières séquences politiques rendent possible l'ouverture d'un espace politique national. La communauté politique d'un peuple au singulier est en cours de constitution. Cependant, le risque des séquences politiques Matignon et Nouméa est de *brouiller* l'image de la citoyenneté, concept clé de l'accord de Nouméa (Christnacht, 2003a). En effet, la citoyenneté peine à s'inscrire dans les moeurs. L'héritage colonial subsiste parce qu'il persiste une inégalité structurelle entre le « peuple kanak », le « peuple calédonien » et la « population métropolitaine » migrant en Nouvelle-Calédonie. L'égalité politique n'existe pas et empêche l'exercice sain de la critique alors que les espaces publics en cours pourraient constituer une véritable liberté de parole. Les tactiques des politiciens locaux emploient les « *débats* » et recourent à tout bout de champ au « *consensus* » moins pour construire un imaginaire culturel et politique commun que pour tester les électeurs à l'approche de la sortie de la séquence politique de Nouméa. Les états-majors des partis politiques comptent leurs troupes en vue de la consultation des « *populations intéressées* ». Un des risques de l'enlèvement politique est une fascisation ordinaire, un « *fascisme au quotidien* », expression que je reprends de Gilles Deleuze (Deleuze, 1990). Le Pays n'est pas souverain du fait qu'aucune véritable souveraineté n'existe actuellement. Les clientélismes locaux et le paupérisme des périphéries (squats à Nouméa, écarts croissants des répartitions des richesses, inégalités des ethnies devant la santé et la réussite scolaire et sociale, accroissement des conduites à risques et des dérives délinquantes des populations jeunes) produisent un

« *fascisme au quotidien* », à savoir une pensée veule et servile. Ce fascisme au quotidien sert des institutions politiques pour renforcer clientélisme et servilité. Ces conditions ne sont pas propices à une émancipation de la Nouvelle-Calédonie. Pour comprendre ce climat politique, une enquête doit certes faire l'épreuve du réel et ne pas se limiter à écouter les discours officiels des politiciens et des médias locaux parce que les institutions politiques n'ont aucune réelle emprise sur les sujets si ce n'est par les effets pervers du clientélisme. Mais comprendre le réel suppose que les analyses qualitatives ethnologiques et les mesures quantitatives des statistiques ne doivent pas suppléer à l'écoute des voix des acteurs *situés* dans les espaces des points de vue. Ce sont ces voix qui permettent d'entendre le discours des acteurs dans la situation post-coloniale de la Nouvelle-Calédonie contemporaine. L'espace politique est indéterminé. Il construit et déconstruit des rapports et des non rapports sociaux. En observant de l'intérieur et en ayant effectué des centaines d'entretiens durant les séquences politiques Matignon et Nouméa, il est possible de percevoir des changements socio-économiques diffus. Mais l'économie ne fait pas taire la question politique de la souveraineté ; elle ne cesse d'être formulée de manière répétitive. Je crois que la carte politique de la construction économique de l'indépendance est insuffisante pour asseoir une pleine souveraineté. C'est confondre la politique avec l'économie. La véritable politique en Kanaky/Nouvelle-Calédonie est de comprendre les conditions rendant effectives et possibles les jonctions et les médiations entre la Kanaky et la Nouvelle-Calédonie. Il est entendu que le partage et la redistribution équitable des richesses est une médiation. Mais je dirai qu'une véritable souveraineté *partagée* entre Kanaky et Nouvelle-Calédonie, *avec* ou *sans* la France, ne sera rendue effective que par un l'échange idéal des systèmes culturels en présence. Dans ce dessein, la conversion des peuples en présence doit aboutir en une constitution des communautés en peuples, un peuple « multinational » oserais-je écrire. Il n'existe de souveraineté que par les constitutions du (ou des) peuples. La décision ou la puissance de décider – à proprement parler la souveraineté – appartient en propre aux acteurs locaux. On nommera cette décision par le nom commun de « destin commun ».

## BIBLIOGRAPHIE

- Agniel, Guy avec Jean-Yves Faberon (directeurs),  
2000, *La souveraineté partagée en Nouvelle-Calédonie et en droit comparé*, Paris, Les études de la documentation française.
- Badiou, Alain,  
1998, *Abrégé de métapolitique*, Paris, Seuil.
- Barbançon, Louis-José,  
2000, *L'évolution de l'idée de déportation en France au XIX<sup>e</sup> siècle, aux origines de la colonisation en Nouvelle-Calédonie. Entre les chaînes et la terre*. Thèse de doctorat d'histoire contemporaine soutenue en septembre 2000 à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en Yvelines, 1058 p.
- Bensa, Alban,  
1995, *Chroniques kanak. L'ethnologie en marche*, Paris « ethnies » 18-19, Documents.  
avec Jean-Claude Rivierre,  
1982, *Les Chemins de l'Alliance. L'organisation sociale et ses représentations en Nouvelle-Calédonie*, Paris, SELAF, « Langues et culture du Pacifique ».
- Bourdieu, Pierre,  
1980, *Le sens pratique*, Paris, Minuit.
- Christnacht, Alain,  
2003a, « L'avenir de l'accord de Nouméa », p. 2-11 dans *Revue juridique, politique et économique de Nouvelle-Calédonie*, 2003/2 n° 2, Nouméa.
- 2003b, *L'œil de Matignon, les affaires corses de Lionel Jospin*, Paris, collection « l'épreuve des faits », Le Seuil.
- Collectif,  
(1994), 1996, Collectif, *Être Caldoche aujourd'hui*, Nouméa, Île de Lumière.
- 2007, Collectif, *Vos papiers, s'il vous plaît ! Les différents statuts de la population calédonienne de 1853 à 1946*, Mairie de Nouméa éditeur, Nouméa.

- Dauphiné, Joël,  
1989, *Les spoliations foncières en Nouvelle-Calédonie (1853-1913)*, Paris, L'Harmattan.
- De Deckker, Paul,  
1997, « Évolutions statutaires dans le Pacifique insulaire : la manière anglo-saxonne » p. 82-98 dans (sous la direction de Jean-Yves Faberon), *L'avenir statutaire de la Nouvelle-Calédonie, l'évolution des liens de la France avec ses collectivités périphériques*, Paris, les études de la documentation française.
- Deleuze, Gilles,  
1990, *Pourparlers*, Paris, Minuit.  
avec Félix Guattari,  
1980, *Mille plateaux*, Paris, Minuit.
- Descombes, Vincent,  
1996, *Les institutions du sens*, Paris, Minuit.
- Duby, Georges avec Guy Lardreau,  
1980, *Dialogues*, Paris, Flammarion.
- Faberon, Jean-Yves,  
1998, « L'accord de Nouméa du 21 avril 1998 : la Nouvelle-Calédonie, pays à souveraineté partagée », p. 19-32 dans *Regards sur l'actualité, la documentation française*, n° 241, mai 1998.
- Febvre, Lucien,  
1947, *Le problème de l'incroyance au XVI<sup>e</sup> siècle. La religion de Rabelais*, Paris, Albin Michel, collection «L'évolution de l'humanité».
- Freyss, Jean,  
1995, *Economie assistée et changement social en Nouvelle-Calédonie*, Paris, IEDES-Presses Universitaires de France.
- Garde, François,  
2001, *Les institutions de la Nouvelle-Calédonie*, Paris, collection « Mondes océaniques », L'Harmattan.
- Godin, Patrice,  
2009, « L'échange statutaire des chefferies de Hyeehen », conférence prononcée à l'IRD, Nouméa, septembre
- Guiart, Jean,  
1965, 1992, *Structure de la Chefferie en Mélanésie du Sud*, Paris, Institut d'ethnologie.
- Gomès Philippe avec Paul Néaoutyine,  
2009, *Et si on se disait tout ?*, Nouméa, Tabù éditions.
- Gorodey, Déwé,  
1998, « Entretien avec Blandine Stefanson » dans *Notre Librairie. Revue des littératures du Sud*, Paris, n° 134, Mai-Aout 1998.
- Haudricourt André-George avec Françoise Ozanne-Rivierre,  
1982, *Dictionnaire thématique des langues de la région de Hienghène (Nouvelle-Calédonie).Pije-Fwâi-Nemi-Jawe*, Paris, SELAF.
- Kirsch, Patrick, Vinton,  
2002, *On the Road of the Winds. An Archaeological History of the Pacific Islands before European Contact*, University of California Press.
- Kurtovitch, Ismet,  
2000, *La vie politique en Nouvelle-Calédonie, 1940-1953*, Paris, Septentrion.
- Kurtovitch, Nicolas avec Pierre Gope,  
2002, *Les dieux sont borgnes*, Nouméa, Grain de sable.
- Lafleur, Jacques,  
2000, *L'assiégé, 25 ans de vie politique, une histoire partagée avec la Nouvelle-Calédonie*, Paris, Plon.
- Lataste, Thierry,  
2000, « Ouverture du colloque », p. 11-14 dans (sous la direction de Jean-Yves Faberon et Guy Agniel), *La souveraineté partagée en Nouvelle-Calédonie et en droit comparé*, Paris, Les études de la documentation française.  
2003, « Le rôle du gouvernement central », p. 411-427 dans (sous la direction de Paul de Deckker et Jean-Yves Faberon) *L'état pluriculturel et les droits aux différences. Colloque organisé à Nouméa du 3 au 5 juillet 2002, Bruxelles*, Bruylant, 2003.
- Lazarus, Sylvain,  
1996, *L'Anthropologie du nom*, Paris, Le Seuil.
- Le Goff, Jacques,  
1988, *Histoire et mémoire*, Paris, folio histoire.
- Lenormand, Maurice,  
1991, « Décolonisation ratée, indépendance avortée », p. 141-156 dans *Une décennie de changement*, Journal de la Société des Océanistes, Paris, 92-93, année 1993 (1-2).

- Le Borgne, Jean,  
2005, *Nouvelle-Calédonie 1945-1968. La confiance trahie*, Paris, L'Harmattan.
- Maurer, Jean-Luc (avec Marcel Magi et Marie-José Siban),  
2006, *Les Javanais du Caillou. Des affres de l'exil aux aléas de l'intégration. Sociologie historique de la communauté indonésienne de Nouvelle-Calédonie*, Paris, Cahier d'Archipel n° 35.
- Merle, Isabelle,  
1995, *Expériences coloniales. La Nouvelle-Calédonie (1853-1920)*, Paris, Belin.
- Mokaddem, Hamid,  
2005a, *Conjoncture politique de la Nouvelle-Calédonie*, Nouméa, Expressions.  
2005b, *Ce Souffle venu des ancêtres...L'œuvre politique de Jean-Marie Tjibaou (1936-1989)*, Nouméa-Koohné, Expressions-Province Nord.
- 2007, « Le destin commun à l'épreuve du corps électoral en Nouvelle-Calédonie », p. 91-132 dans (sous la direction de Mounira Chatti, Nicolas Clinchamps et Stéphanie Vigier), *Pouvoir(s) et politique(s) en Océanie. Actes du XIX<sup>e</sup> colloque Corail*, Paris, L'Harmattan.
- 2010, « Anthropologie politique de la Nouvelle-Calédonie contemporaine. Constitution et médiation des espaces publics insulaires », Thèse de doctorat d'anthropologie sociale et ethnologie présentée et soutenue publiquement le 22 janvier 2010, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris.
- Naepels, Michel,  
1998, *Histoires de terres kanakes*, Paris, Belin.
- Néaoutyine, Paul,  
2006, *L'indépendance au présent. Identité kanak et destin commun, Entretiens avec Jean-François Corral et André Némia, préfaces de Didier Daeninckx et Elie Poigoune*, Paris, Syllepse, collection « Paroles en acte ».
- Ouennoughi, Malika,  
2005, *Les déportés maghrébins en Nouvelle-Calédonie et la culture du palmier (1864 à nos jours)*, Paris, L'Harmattan.
- Pisani, Edgard,  
1992, *Edgard Pisani persiste et signe*, Paris, éditions Odile Jacob.
- Sand Christophe avec Jacques Bolé et André Ouetcho,  
2000, « Les sociétés préeuropéennes de Nouvelle-Calédonie et leur transformation historique : l'apport de l'archéologie » p. 171-194 dans (Alban Bensa et Isabelle Leblic éditeurs), *En pays Kanak : Ethnologie, linguistique, archéologie, histoire de la Nouvelle-Calédonie*, Paris, éditions de la Maison des Sciences de l'Homme.
- Saussol, Alain  
1979, *L'héritage. Essai sur le problème foncier mélanésien en Nouvelle-Calédonie*, Paris, Publications de la Société des Océanistes n° 40, Musée de L'Homme.
- Soriano, Eric,  
2000, « Une trajectoire du politique en Mélanésie. Construction identitaire et formation d'un personnel politique. L'exemple kanak de Nouvelle-Calédonie (1946-1999) », thèse de science politique, Université de Montpellier.  
2003, « Le ministère de l'outre-mer (1981-1988). Mutations et continuités sous François Mitterrand », p. 103-109 dans (sous la direction de Jean-Marc Regnault) *François Mitterrand et les territoires français du Pacifique (1981-1988)*, Paris, Les Indes savantes.
- Terrier, Christiane,  
2000, « La colonisation de peuplement libre en Nouvelle-Calédonie (1889-1909) ou les conséquences de la confrontation entre intérêts métropolitains et insulaires dans l'évolution d'une utopie française en Océanie vers un type colonial spécifique », Nouméa, Université de la Nouvelle-Calédonie, thèse d'histoire.
- Thiesse, Anne-Marie,  
(1999), 2001, *La création des identités nationales. Europe XVIII<sup>e</sup>- XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil.
- Tjibaou, Jean-Marie,  
1985, « Entretien avec Jean-Marie Tjibaou » p. 1587-1601 dans *Nouvelle-Calédonie : pour l'indépendance. Les Temps Modernes*, 41<sup>e</sup> année, n° 464, mars 1985.  
1996, *La Présence kanak*, édition établie par Alban Bensa et Éric Wittersheim, Paris, Odile Jacob,